« Mémoires et avis laissés au collège de Vesoul pour la conlinualion de la fabrique dudit collège, par Estienne Marlellange en l'année 'i6lS en décembre, et eu janvier de lan suivant 1610. Quil a reveu et corrigé le plan suivant ce qui avait esté escrit de Rome (77).

Premièrement après avoir recognu ce qui avoit esté fondé estre aligné suivant le plan par lui laissé l'an 1613, sauf ce qu'on a tenu les corps de logis plus larges, et principalement du costé ou est la sale des actions, ou il est à craindre, qu'on ne treuve que fort difficilement de poultres ou sommiers, lesquels doibvent estre de sapin et non de chaisne caria portée est trop longue, (de quoy il y a l'expérience en la sale du collège de Moulins ou i'z ont manqué). 11 fauldra oultre ce leur donner des consoles par le desoubs d'un pied et demi environ pour les soulager. Il sëroit encor fort à propos qu'au corps de logis supérieur, à l'endroit ou il y aura des tendues, faire des décharges sur iceux, pour soutenir au droit d'icelles tendues — fauldra encor étansonner les sommiers jusques qu'il soit secs. Et pour le niveau du plan des classes et de la court il est environ unze piedz sur la rue, à l'endroit de la sale intime qu'il le faut garder, et poser sur iceluy encore le seul des portes, qui l'aulsera encor de demi pied, Il est vray qu'on pourroit tenir la sale des actions plus bas des classes d'un piedz pour luy donner dadvantage d'aulteur, ce ncantmoins le plan des classes sera a demi pied par dessus l'arrasement des fondations comme a esté dict cy-dessus.

Tout l'estage d'embas, aux classes et corps de logis sur les caves aura unze piedz et demy au plus douze, a compter despuis le pavé d'embas jusques sur celuy du second estage. Ledict second estage aura 9 piedz.

Et le troisième aura 7 piedz et 1/2, à compter tousjours du desus d'un plancher à l'aultre. Lon pourroit faire servir les tirans du toit au lieu de sommiers, et les revêtir d'aix par dedans les chambres. Il y a cette incommodité ce faisant que sil en fa-

(77) Archives du département de la Haute-Saône (Série D, liasse 31).